

<http://ugtg.org/spip.php?article2230>



A propos du procès en sorcellerie fait au camarade Marc SAINT-HILAIRE

- Expressions -



Date de mise en ligne vendredi 27 novembre 2015

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Les jours passent et se ressemblent. Nouvelle convocation d'un militant UGTG devant les tribunaux. Après Jocelyn LEBORGNE pour refus de se soumettre à un test ADN. C'est au tour de Marc SAINT-HILAIRE, Dirigeant de l'Union des Travailleurs des Collectivités (UTC-UGTG) d'être convoqué devant le tribunal correctionnel de Basse-Terre ce vendredi 27 novembre à 8 heures.

Il est accusé d'avoir « **volontairement commis des violences n'ayant pas entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours sur la personne de Joël BEAUGENDRE (03 jours d'ITT) avec cette circonstance que les faits ont été commis sur un officier public ou ministériel, dans l'exercice ou du fait de ces fonctions** ». **Mi sa ki maké anlè konvokasyon la.**

L'UGTG condamne avec la plus grande fermeté cette nouvelle tentative de diabolisation et de criminalisation de l'action syndicale. Jamais SAINT-HILAIRE n'a porté la main sur BEAUGENDRE.

Il s'agit là d'une nouvelle manipulation pour détourner l'attention des Guadeloupéens quant aux dysfonctionnements sans cesse dénoncés par l'UTC-UGTG à Capesterre Belle-Eau. **YO péké pasé.**

L'UGTG exhorte les travailleurs des Collectivités à continuer la lutte sans relâche contre le mépris, contre la répression anti syndicale, pour la défense des libertés fondamentales et singulièrement la liberté syndicale.

L'UGTG appelle l'ensemble de ses militants, l'ensemble des travailleurs, à se rassembler dès 08 heures devant le tribunal de Basse-Terre pour dire :

RÉPRÉSYON AWA

SENDIKALIS PA KRIMINÈL !

Le Sec. Général de l'UGTG

Elie DOMOTA

Lapwent, 25 novanm 2015